



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CORSE

SOMMAIRE

Stade phénologique
Mouche de l'olive
Œil de paon et
Cercosporiose
Bactériose

ANIMATEUR FILIÈRE : CA20

Rédactrice: Lucie SCHEUR



Partenaires : oléiculteurs-
observateurs

Directeur de publication :
Hélène BERETTI
Directrice de la Chambre
d'Agriculture de Région
Corse

Route du Stade
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43

[https://corse.chambres-
agriculture.fr](https://corse.chambres-agriculture.fr)

Crédit photo : CA20.



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de L'Office Français
de la Biodiversité par les
crédits issus de la redevance
pour pollutions diffuses
attribués au financement du
plan ECOPHYTO.

À retenir

Mouche de l'olive : les pupes passent l'hiver dans le sol et sauf exception il n'y a pas d'adultes en vol.

Cercosporiose et Œil de paon : la situation météo est favorable à leur développement.

Bactériose : prendre des précautions lors de la taille

• STADE PHÉNOLOGIQUE

Développement du fruit :

Les olives de variétés précoces sont récoltées, et ce sont les variétés tardives (Sabina, Curtinese, Capanacce) qui achèvent leur maturité. Cette saison la maturité des olives a été bouleversée : la véraison a tardé à se faire, et une fois la coloration des olives atteinte, la maturité de la chair n'était pas optimale, entraînant des huiles avec moins d'arômes qu'espéré.

Observations phénologiques : Les stades sont hétérogènes, allant de BBCH 00 à 15 selon les microrégions.

• MOUCHE DE L'OLIVE – BACTROCERA OLEAE (= DACUS OLEAE)

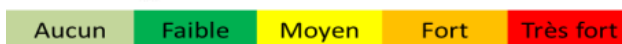
Éléments de biologie :

La mouche de l'olive passe l'hiver sous forme de pupes, enfouie dans les 5 premiers centimètres du sol. Elle n'en sortira que lorsque les températures suffisamment clémentes.

Observations : Les conditions météo sont défavorables à son émergence.

Évaluation du risque :

Le risque est faible pour les oliveraies à variété tardive, dont la récolte est en cours ou va débiter dans les jours à venir.



Gestion du risque :

Favoriser la biodiversité du sol, notamment avec un enherbement permanent de l'inter rang. La présence de haies est bénéfique dans la lutte contre la mouche de l'olive. En effet, la faune du sol, ainsi que les poules, peuvent se nourrir des pupes enfouies dans le sol.

• MALADIES DU FEUILLAGE : ŒIL DE PAON ET CERCOSPORIOSE

Biologie :

Ces deux maladies sont causées par des champignons : *Spilocaea oleaginum* pour l'œil de paon (identifiable par l'apparition de taches circulaires jaunes à brunes sur la face supérieure de la feuille) et *Pseudocercospora cladosporioides* pour la cercosporiose (reconnaisable par un jaunissement sur les bords de la face supérieure des feuilles et un feutrage gris sur la face inférieure).



Feuilles atteintes de l'œil de paon



Feuilles atteintes de la cercosporiose (face supérieure à gauche et face inférieure à droite)

Elles se développent souvent au printemps, lorsque l'humidité et les températures sont clémentes : les spores des champignons sont dispersées par la pluie, le ruissellement et les éclaboussures, et des températures entre 8 et 25 degrés sont favorables à leur développement (avec un optimum de 16°C pour l'œil de paon, 21°C pour la cercosporiose).

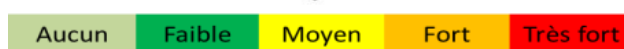
La phase d'incubation pouvant durer de plusieurs semaines à plusieurs mois (pour la cercosporiose), une absence de symptômes ne signifie pas que l'inoculum n'est pas présent dans l'olivieraie.

Observations :

Jusqu'à présent, les températures fraîches n'étaient pas propices au développement de ces champignons. Cependant les pluies actuelles, associées à des températures plus clémentes, sont favorables à la propagation des maladies du feuillage.

Évaluation du risque :

Le risque de développement des maladies du feuillage est moyen. Les conditions météo sont favorables à leur développement et leur dispersion.



Gestion du risque :

Une veille sanitaire est conseillée (défoliation et symptômes foliaires) pour détecter les premiers symptômes et surveiller leur évolution en fonction de la météo.

Après la récolte, la taille favorise la circulation de l'air au sein de la frondaison et l'assèchement du feuillage. En verger enherbé, tondre régulièrement l'herbe pour réduire l'humidité dans le verger par une meilleure circulation de l'air sous les arbres.

• CHANCRE DE L'OLIVIER – BACTERIOSE (*Pseudomonas savastanoi*)

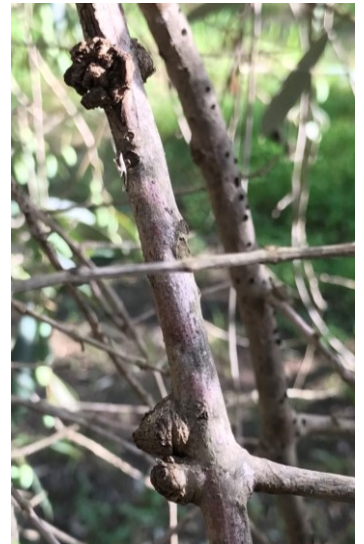
Éléments de biologie :

Provoquée par une bactérie, cette maladie est identifiable par l'apparition d'excroissances de bois sur les rameaux et des défoliations importantes. Elle provoque une baisse de vigueur des oliviers et peut altérer les qualités organoleptiques de l'huile.

La contamination a lieu par des plaies causées lors de la taille, la récolte ou encore la grêle, et est favorisée par un environnement chaud et humide.

Observations :

Différents foyers ont été observés cette année en Corse, à des niveaux de propagation et de virulence variables. Les températures actuelles ne sont pas favorables à son développement, mais les activités de taille peuvent favoriser sa dispersion et contaminer de nouveaux arbres.



Rameaux touchés par la bactériose

Évaluation du risque :

Le risque est faible en cas d'absence de symptômes dans les oliveraies. En revanche en cas de présence de la maladie dans les oliveraies, le risque est moyen.



Gestion du risque :

Rappel : prendre des précautions lors de la taille : tailler les oliviers atteints en dernier, et désinfectez les outils de taille entre chaque arbre pour ne pas contaminer d'arbres sains (plus d'informations dans le BSV n°9 du 15/11/24).

PREVISIONS METEO (Source Météo France)

	Samedi 15 février	Dimanche 16 février	Lundi 17 février	Mardi 18 février	Mercredi 19 février	Jeudi 20 février	Vendredi 21 février
Haute Corse							
Corse du Sud							
	Majoritairement ensoleillé après midi	Légèrement couvert dans l'après midi	Brouillard en matinée sur le Nebbiu et la plaine Orientale	Brouillard généralisé en matinée	Brouillard en matinée sur la Haute-Corse	Pluvieux essentiellement sur la journée de jeudi après-midi	

LIENS UTILES

BIODIVERSITE

Consulter les notes nationales sur le site Ecophytopic [Les notes communes / nationales](#) | [Ecophytopic](#) ou en cliquant sur les images ci-dessous :





PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS (ARRETE 20 novembre 2021)

Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; toutefois, une plage horaire est accordée pour certains insecticides portant la mention. Les applications sont autorisées en fin de journée 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. L'application d'huile est interdite pendant la période de floraison. Ces règles sont également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides

PRODUITS DE BIOCONTROLE

Les produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- les macro-organismes ;
- et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/ecophyto>

RESISTANCE

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents. Le réseau R4P réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de région Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.